

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 22 Mars 2026

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
18 mars 2026

Transmission en Préfecture
24 mars 2026

Date de publication
24 mars 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, Mme Céline SINIARSKI, M. Alexandre BOUVRY, Mme Lisa CELIER-DESPREZ, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Julie DELTOUR, M. Dominique LAGANGA, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°11/2026	Élection du Maire.
---------------------------	--------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur Bernard CHOCRAUX en tant que doyen de l'assemblée présidera la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal propose de nommer deux assesseurs : Mme DELTOUR Julie et Mme CELIER-DESPREZ Lisa afin d'encadrer les opérations de vote.

Monsieur Bernard CHOCRAUX demande s'il y a des candidatures, Monsieur Bernard CHOCRAUX est le seul à proposer sa candidature au poste de maire.

Monsieur Bernard CHOCRAUX invite chaque conseiller un par un pour voter.

Mme Julie DELTOUR et Mme CELIER-DESPREZ Lisa effectuent le dépouillement des bulletins.

Avec 19 voix pour sur 19 votes exprimés, Monsieur Bernard CHOCRAUX est élu Maire à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

